

Programme



Financement des bornes de recharge par les certificats d'économie d'énergie*

**Le mécanisme des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) est un dispositif réglementaire obligeant les fournisseurs d'énergie à réaliser des économies d'énergie en entreprenant différentes actions auprès des consommateurs.*

Programme ADVENIR

Budget total : **19,92 millions d'euros**

Date de fin : **31 décembre 2020**

Equipe projet



Comité de pilotage

Partenaires financeurs



Autres partenaires



Programme ADVENIR

Objectifs quantitatifs

Dans le cadre de sa reconduction ([Arrêté](#) du 8 février 2018), en mars 2018, le programme ADVENIR a pour objectif l'installation de 13 700 nouveaux points de [recharge](#).

	Points de recharge aidés	Total CEE (€)	Répartition budget par segment
<i>Entreprise et personne publique : Parking privé</i>	4 500	5 958 000 €	31,1%
<i>Entreprise et personne publique : Parking public</i>	2 380	4 342 000 €	22,7%
<i>Voirie : Parking public</i>	3 000	5 580 000 €	29,1%
Entreprises	9 880	15 880 000 €	82,9%
<i>Résidentiel Collectif: solution individuelle</i>	3 480	2 715 000 €	14,2%
<i>Résidentiel Collectif: solution collective</i>	340	553 000 €	2,9%
Résidentiel collectif	3 820	3 268 000 €	17,1%
Total	13 700	19 148 000 €	100,0%



Programme ADVENIR

Taux d'aide et plafonds

La prime ADVENIR vient couvrir les coûts de fourniture et d'installation de points de recharge à hauteur de 40% pour les entreprises et les personnes publiques et 50% pour le résidentiel collectif.

Le plafond de la prime pourra être augmenté de 360 € pour les offres d'installation de points de recharge qui comprennent un système de pilotage énergétique de la recharge.

	Taux aide total	Plafond par point de recharge	Plafond avec pilotage énergétique
<i>Entreprise et personne publique : Parking privé</i>	40%	1 000 €	1 360 €
<i>Entreprise et personne publique : Parking public</i>	40%	1 500 €	1 860 €
<i>Voirie : Parking public</i>	40%	-	1 860 €
<i>Résidentiel Collectif : solution individuelle</i>	50%	600 €	960 €
<i>Résidentiel Collectif : solution collective</i>	50%	1 300 €	1 660 €

Quelles modalités ?

Pour pouvoir bénéficier du programme **ADVENIR** lors de l'installation de votre point de recharge, votre dossier doit respecter les conditions suivantes :



➔ Faire appel à un prestataire qualifié dont l'offre aura été labellisée par le Comité de pilotage du programme.



➔ L'installation doit respecter le cahier des charges spécifique au type de parking visé.

➔ Les dossiers doivent être finalisés **avant le 31 décembre 2020** (installations effectuées et documents téléchargés).



Cahiers des charges

Un cahier des charges par type de parking :

- ➔ Individuel en résidentiel collectif
- ➔ Partagé en résidentiel collectif
- ➔ Entreprise pour flotte et/ou salariés
- ➔ Entreprise sur parking accessible au public
- ➔ Voirie

Le Comité de pilotage se réserve le droit de sanctionner tout manquement ou fraude relatif au programme ADVENIR.



Comment déposer une demande de prime ?

1

Vous ou votre installateur
Déposez votre demande
<https://mon.advenir.mobi>

2

Sélectionnez l'[offre labellisée](#)*
et détaillez le projet
d'installation
(devis, informations [bénéficiaire](#)
et [installateur](#))

3

La plateforme envoie
automatiquement une
[proposition](#) de prime que
vous [signez](#).

4

Temps de travaux
Le montant de l'offre est
réservé pour 6 mois par
ADVENIR jusqu'au 30 juin
2020**

5

A la fin des travaux, vous avez
jusqu'au 31 décembre 2020 pour
mettre en ligne sur la plateforme
les justificatifs (facture, attestation
sur l'honneur, photo après travaux,
RIB)

6

L'Avere-France valide
votre dossier et verse
votre prime sous 45
jours.

** Si [l'offre labellisée](#) n'est pas accessible à tous et que le bénéficiaire dépose lui même sa demande de prime, le porteur de l'offre devra nous transmettre son autorisation ainsi que les coordonnées de son client.*

*** A partir du 1 juillet 2020, la prime n'est plus réservée pour une durée de 6 mois. Les commandes de bornes de recharge devront être déposées en amont de la date de clôture du programme fixée au **31 décembre 2020**.*



Comment obtenir le versement de la prime ?

A la fin des travaux, le demandeur devra mettre en ligne sur la [plateforme](#) de demande de prime : <https://mon.advenir.mobi>

- ✓ la [facture](#) ou le PV de réception ou le contrat de location établi sur la base du devis et faisant clairement apparaître la réduction de la prime  ;
- ✓ [l'attestation](#) sur l'honneur de fin de travaux signée par le bénéficiaire et l'installateur ;
- ✓ une photo postérieure aux travaux de l'installation du point de recharge (une photo antérieure aux travaux est optionnelle mais vivement conseillée) ;
- ✓ les informations bancaires de la personne qui reçoit la prime (l'installateur ou son client) ;
- ✓ le signal de transmission des données de [téléopération](#) le cas échéant ;
- ✓ le certificat de connexion à [GIREVE](#) pour les bornes accessibles au public dès lors que c'est obligatoire ;
- ✓ le certificat de [qualification](#) de l'installateur.

Après validation du dossier, la prime sera versée dans un délai de 45 jours.

